

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 24 octobre 2023 à 19h00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Assistaient à la séance : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Bernard LECESTRE, M. Philippe MAUNY, M. Éric SÉGADO, Mme Séverine COMMEAU, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Bruno COMMENGE

Absents excusés : Mme Barbara COQUILLE (pouvoir à Mme COMMEAU),
M. Christian ROUIF (pouvoir à Mme SYLVESTRE),
M. Benoît COPPIN (pouvoir à Mme CARRA),

Absents : Mme Carinne QUENISSET, M. Frédéric MALÈRE et M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : Mme Claire LETHIMONNIER, élue à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie et Mme Preicillia BELLAY, stagiaire au métier de secrétaire de mairie

Le quorum étant fixé à 8 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour un sujet supplémentaire : « MODIFICATION DELIBERATION 2023/MAI/045 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention ».**

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance présenté est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Commune :
 - Décision modificative : virement de crédit (régularisation chapitres 63 et 64)
 - Tarifs Salle des Fêtes et 8 place de l'Eglise
 - Tarifs affouages 2023-2024
 - Subvention toiture Salle des Fêtes
 - Devis signalisation et amendes de Police
 - Travaux Eglise : remise aux normes électrique du clocher
 - Achat de chaises pour la Salle des Fêtes
 - VALOCÍME – Antenne FREE
 - Colis de Noël des Aînés 2023
 - Cadeau de fin d'année du personnel communal 2023
 - Affaire GASCARD : démolition
- Eau : Régularisation des résultats 2022
- Assainissement : Régularisation des résultats 2022
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

MODIFICATION DELIBERATION 2023/MAI/045 (Commune : Budget Primitif 2023 – DM n°2)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture, il faut modifier la décision modificative n°2 prises lors du conseil municipal du mois de mai dernier concernant l'équilibre des opérations d'ordres budgétaire du budget communal 2023.

En effet, en recettes de fonctionnement il n'y avait pas lieu de prendre une DM, seulement pour les dépenses de fonctionnement comme suit :

- Dépense de Fonctionnement :	675/042 =	- 5 000.00 €
	6188 =	+ 5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de prendre la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT (RÉGULARISATION CHAPITRES 63 ET 64)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de mouvement de personnel il y a lieu d'augmenter certaines lignes du chapitre 63 (cotisations CNFPT / CDG) et du chapitre 64 (rémunérations et charges du personnels)

Pour cela un virement de crédits est nécessaire en prenant une décision modificative sur le budget communal comme suit :

COTE 6188	CHAPITRE 63	CHAPITRE 64
- 5 421,00 €	6336	+ 500,00 €
		64118
		+ 1 736,00 €
		64138
		+ 415,00 €
		6451
		+ 500,00 €
		6453
		+ 500,00 €
		6455
		+ 1 500,00 €
		6475
		+ 270,00 €
	+ 500,00 €	+ 4 921,00 €
- 5 421,00 €		+ 5 421,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de prendre la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

TARIFS COMMUNAUX 2024 : SALLE DE FÊTES ET SALLE DU 8 PLACE DE L'ÉGLISE

• **SALLE DES FÊTES (tarifs)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière révision des tarifs de la location de la salle des fêtes les « Granges du Château » date du 1^{er} décembre 2022.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs comme suit :

HABITANTS DE BRION	TARIF ACTUEL	PROPOSITION TARIF
Jour en semaine	88,00 €	96.00 €
Week-end	Été : 264,00 €	290.00 €
	Hiver : 285,00 €	314.00 €
Jour férié (hors week-end)	143,00 €	157.00 €
EXTÉRIEURS A BRION	TARIF ACTUEL	PROPOSITION TARIF
Jour en semaine	132,00 €	145.00 €
Week-end	Été : 363,00 €	399.00 €
	Hiver : 385,00 €	423.00 €
Jour férié (hors week-end)	198,00 €	218.00 €

Les acomptes restent inchangés (50 € pour les habitants de Brion et 60 € pour les extérieurs à Brion).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'augmenter les tarifs de location pour la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2024 comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

Caution de 400 €, chèque à l'ordre du Trésor Public remis à l'agent ou l'élu chargé de réaliser l'état des lieux « entrant », juste avant l'occupation des lieux et **il sera restitué 15 jours après l'état des lieux « sortant »**, ainsi qu'un chèque de 85 € pour la caution ménage à la suite de la délibération du 12 septembre 2014 (2014/SEPT/068). Toutes les locations seront subordonnées à l'acceptation préalable du règlement, à la signature du contrat, au versement de l'acompte et à la remise d'une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'augmenter la caution à 400€ ainsi que la caution du ménage à 85€.

En ce qui concerne les associations Brionaises (siège social situé à Brion), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les faire bénéficier d'un week-end gratuit/an excepté le Comité des Fêtes qui bénéficie de deux week-end/an. Les week-ends suivants les associations loueront la salle au tarif unique d'un jour en semaine pour les habitants de Brion.

Les manifestations culturelles à but non lucratif d'associations Brionaises (cinéma, théâtre, expositions, ...) : salle gratuite selon disponibilités, mais demande à soumettre, au préalable et par écrit, à l'accord du Maire ou d'un adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** (sauf Mme COMMEAU et Mme CARRA qui ne prennent pas part au vote étant présidente et trésorière du Comité des Fêtes de Brion), de faire bénéficier d'un week-end gratuit/an excepté le Comité des Fêtes qui bénéficie de deux week-end/an. Les week-ends suivants les associations loueront la salle au tarif unique d'un jour en semaine pour les habitants de Brion et les manifestations culturelles à but non lucratif d'associations Brionaises (cinéma, théâtre, expositions, ...) : salle gratuite selon disponibilités, mais demande à soumettre, au préalable et par écrit, à l'accord du Maire ou d'un adjoint.

- **8 PLACE DE L'ÉGLISE (tarifs)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location pour la salle de réunion du 8 place de l'église lors de demande spécifique hors réunion d'association.

HABITANTS DE BRION	TARIF ACTUEL	PROPOSITION TARIF
Demi-journée	17.00 €	19.00 €
Journée	33.00 €	36.00 €
EXTÉRIEURS A BRION	TARIF ACTUEL	PROPOSITION TARIF
Demi- journée	22.00 €	24.00 €
Journée	44.00 €	48.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'augmenter les tarifs de location pour la salle de réunion du 8 place de l'église à compter du 1^{er} janvier 2024 comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

TARIFS AFFOUAGES 2023-2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. MAUNY Philippe, Conseiller municipal.

M. MAUNY Philippe informe le Conseil Municipal que les affouages 2023/2024 auront lieu dans les parcelles suivantes :

- N°32 (Bussy-en-Othe) : petits chênes
- 3 garants : Messieurs Philippe MAUNY, Éric SEGADO et Bruno COMMENGE

Monsieur le Maire et M. MAUNY Philippe proposent une taxe affouagère de 25 € pour cette année et 6 € le stère pour les têtes de chênes et hêtres et/ou des éclaircis dans la parcelle 32.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, les conditions et les tarifs indiqués ci-dessus.

SUBVENTION TOITURE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la toiture de la salle des fêtes montre des signes de faiblesse (toiture gondolée côté château) et que l'Entreprise France Passion Bâtiment a été retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 17 531,91 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander les différentes subventions afférentes à ce dossier (Conseil Général, Préfecture, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire à demander les différentes subventions afférentes à ce dossier.

DEVIS SIGNALISATION ET AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} adjointe.

Madame Florence SYLVESTRE informe le conseil municipal qu'avec Monsieur Christian ROUIF, ils présentent 2 devis concernant des panneaux signalétiques sur la commune :

- SIGNAUX GIROD 5 668.27 € TTC
- JCL SIGNALISATION 7 535.34 € TTC

Après délibération, à **11 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 1 « Abstention » (Mr COMMENGE)**, le Conseil Municipal **DECIDE** de commander les panneaux signalétiques à l'entreprise **SIGNAUX GIROD** pour un montant de **5 668.27€ TTC** et **AUTORISE** M. le Maire à demander la subvention « Amendes de police ».

TRAVAUX EGLISE : REMISE AUX NORMES ELECTRIQUE DU CLOCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la visite annuelle de l'entreprise Bodet concernant la maintenance des cloches, le rapport révèle plusieurs anomalies :

- Remplacement du moteur de la volée de la cloche 2,
- Remplacer la ligne de commande et les lignes du beffroi par des câbles R02V,
- Tirer une ligne de puissance pour alimenter le coffret de sécurité,
- Remplacer le coffret de sécurité

L'entreprise Bodet a établi 2 devis (TTC).

- Remplacement du moteur de volée : 3 192 €
- Remise en conformité de sécurité électrique de l'installation des cloches : 6 610,80 €

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de reporter la décision pour étudier l'existence d'un contrat de maintenance et pour interroger d'autres artisans campanaires et pour établir d'autres devis.

ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} adjointe.

Madame Florence SYLVESTRE informe le conseil municipal qu'il manque des chaises à la salle des fêtes et qu'elles deviennent très vétustes.

3 devis ont été établis pour l'achat de 100 chaises rouge :

- | | |
|-------------------------|------------|
| - SÉMIO | 3 513.60 € |
| - SÉDI | 3 615.60 € |
| - Manutan Collectivités | 3 710.40 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** de retenir le devis SEDI de 3 615.60€ TTC pour l'achat de 100 chaises mais de couleur noire pour 8 voix « Pour », et 4 « Abstentions ».

VALOCÎME– ANTENNE FREE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la Société VALOCÎME, spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques et loueur d'emplacement de pylônes à des opérateurs.

VALOCÎME propose la reprise du contrat de l'antenne FREE située sur le territoire de Brion comme suit :

- Reprise de la location du site au 21/10/2033
- Indemnité de réservation de 2 000 € (200 € à la signature + 9 x 200 €)
- Avance de loyer de 6 000 € (600 € à la signature + 9 x 600 €)
- Récupéré à hauteur de 12 x 500 € quand le site passe sous leur coupe
- Loyer annuel de 5 500 € net sur 12 ans avec indexation fixe annuelle de +0,5%
- Don de 1 000 € à une association, coopérative ou CCAS désignée par la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 6 voix « Pour », 2 voix « Contre » (Mme CARRA, M. COPPIN), et 4 « Abstentions » (Mmes COMMEAU, COQUILLE, LETHIMMONIER et M. COMMENGE)**, la proposition de VALOCÎME pour la reprise du contrat de l'antenne FREE à compter du 21/10/2033.

COLIS DE NOËL DES AÎNÉS 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} adjointe.

Madame Florence SYLVESTRE propose aux membres du Conseil Municipal de changer de formule pour les colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus qui n'ont pas participé au repas communal qui a eu lieu en mai dernier.

Madame Florence SYLVESTRE propose de composer soi-même les colis puisque nous avons commandé des sacs recyclables avec logo de la commune. Les colis seront garnis d'articles de festivités (friandises, chocolats,) pour un montant environ de 35€ par colis.

Tous les chocolats seront commandés sur le catalogue « Les Chocolats du Cœur » via l'association des parents d'élèves « 2B Family Kids » du RPI Bussy/Brion ainsi que ceux pour les personnes en maison de retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** :

- **DECIDE** de composer soi-même les colis à hauteur de 35€ par colis
- **AUTORISE** la commande de chocolats via l'association des parents d'élèves « 2B Family Kids »

CADEAU DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL 2023

Monsieur le Maire propose de renouveler avec le CNAS, l'acquisition de bons d'achats « UP Cadhoc » (remise de 4%) pour le Noël du personnel.

6 agents à 100,00 € = 600€ x 4% de remise = 576 € (Service technique : 4 agents, Administratif : 1 agent et ATSEM : 1 agent)

Le CNAS n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, Monsieur le Maire propose d'avancer les frais, soit 576 € et demande le remboursement de la somme par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de renouveler avec le CNAS l'acquisition de bons d'achats « UP Cadhoc » pour un montant total de 576€ et **ACCEPTÉ** de rembourser les frais engagés par Monsieur le Maire.

AFFAIRE GASCARD : DÉMOLITION

Le Maire informe le conseil municipal que le jugement a été rendu le 19 septembre 2023 en notre faveur. Nous pouvons procéder à la démolition du bâtiment de Mr GASCARD Pascal et la consolidation de la maison de Monsieur et Madame JALLABERT à compter du 1^{er} novembre prochain.

Pour cela des devis ont été demandés à 3 entreprises.

ENTREPRISE	PRIX DÉMOLITION TTC	PRIX CONSTRUCTION TTC	TOTAL
SARL COTTENCIN	42 000,00 €	11 637,60 €	53 637,60 €
MICHEL SAS	47 028,00 €	29 748,00 €	76 776,00 €
CLOUTIER	Ne souhaite pas répondre car sera trop cher (sous-traitance construction)		
GILLET TP	Débordé de travail		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE, à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de solliciter l'entreprise SARL COTTENTIN (53 637.60€) pour la démolition du bâtiment de M. GASCARD et la consolidation de la maison de M. et Mme JALLABERT.

EAU : RÉGULARISATION DES RÉSULTATS 2022

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la dissolution du budget SEA, la reprise des résultats 2021 ne soit pas faite correctement. La Préfecture nous demande de prendre une décision modificative pour compléter la délibération 2022/AVRIL/013, comme suit :

- Recettes de Fonctionnement : 002 = + 53 734.61 €
- Recettes d'Investissement : 001 = + 19 597.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE, à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de reprendre les résultats comme indiqué ci-dessus.

ASSAINISSEMENT : RÉGULARISATION DES RÉSULTATS 2022

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la dissolution du budget SEA, la reprise des résultats 2021 ne soit pas faite correctement. La Préfecture nous demande de prendre une décision modificative pour compléter la délibération 2022/AVRIL/013, comme suit :

- Recettes de Fonctionnement : 002 = + 23 132.35 €
- Recettes d'Investissement : 001 = + 24 064.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE, à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de reprendre les résultats comme indiqué ci-dessus.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Monsieur le Maire informe :

- Modification du PLUi est en cours. Jeudi prochain, réunion sur les zones ENR concernant l'intégration d'anciennes parcelles (fouilles et parcelles de Mr MAUNY Christophe) pour installer des panneaux photovoltaïques.
- Opération broyage aura lieu en novembre. Dépôt des branches de 10 cm de diamètre maximum derrière le cimetière (sauf thuyas).
- Madame LETHIMONNIER informe que la prochaine réunion de la commission Développement Economique aura lieu mercredi 25 octobre 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :

21/09/2023	AB 179
05/10/2023	AB 100

- Monsieur le Maire fait lecture de courrier et de mail :
 - Lecture du courrier de Monsieur ROUIF
 - Remerciements de la subvention par le Secours Catholique
- Monsieur le Maire informe :
 - le contrôle des points d'eau d'incendie a été fait la semaine dernière. Des travaux sont à prévoir pour une remise en service de certaines bornes.
 - Un arrêté de stationnement interdisant les Poids Lourd dans le village a été pris.
 - IDRDR a fait parvenir son devis pour des travaux d'assainissement « Rue de la République ». Le devis s'élève à 170 769.12€.
 - La compétence de la Publicité Extérieure est en cours de transfert de compétence à la CCJ.
- Éric SEGADO informe que la porte de la cabane de chasse a été cassée et qu'il y a eu vol.
- Florence SYLVESTRE informe que la clôture du City Stade a été vandalisée. Une plainte a été déposée. Réfléchir pour une surveillance des sites (salle des fêtes, City Stade, ...).
- Julie CARRA informe d'un entretien avec une conseillère de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) pour la mise en place de jeux en pleine aire (agrès de remise en forme). Voir pour prendre la structure du terrain de tennis pour mettre des agrès ou autres lieux, le projet peut être subventionné au maximum à 80%.
- Bernard LECESTRE informe que l'installation de son assainissement individuel lui aurait coûté 4500 € environ il y a 7 ans.
- Claire LETHIMONNIER fait remarquer que l'arrêt de bus à la Fourchette est mal placé à côté du Point d'Apport Volontaire (PAV), y a du verre au sol et les enfants jouent à côté. Faut-il déplacer l'arrêt de bus ? Faut-il mettre une signalisation « Arrêt de bus ». Il manque aussi des trottoirs en descendant la Rue Roger Lata. La rive de l'abri- bus a été abîmée par le bus, il faudrait la réparer. ; La route de la Fourchette à Looze se dégrade fortement.
- Philippe MAUNY informe que les affouages se feront dans la parcelle pour environ 200 stères (vu avec Madame BOMO de l'ONF). Les tuyas chez Mr & Mme PERREAU/GALLIFET, rue de la République, à l'entrée de la commune dépassent sur la voie publique
Félicitations aux agents communaux pour le remblai de calcaire dans les chemins et l'élagage des haies de l'AFR

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H25

Table des délibérations :

Commune :

- **Décision modificative : virement de crédit (régularisation chapitres 63 et 64)**
- **Tarifs Salle des Fêtes et 8 place de l'Eglise**
- **Tarifs affouages 2023-2024**
- **Subvention toiture Salle des Fêtes**
- **Devis signalisation et amendes de Police**
- **Achat de chaises pour la Salle des Fêtes**
- **VALOCÎME – Antenne FREE**
- **Colis de Noël des Aînés 2023**
- **Cadeau de fin d'année du personnel communal 2023**

- **Affaire GASCARD : démolition**

Eau :

- **Régularisation des résultats 2022**

Assainissement :

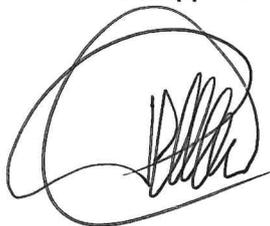
- **Régularisation des résultats 2022**

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Petit', enclosed within a large, loopy circular scribble.

Le secrétaire de séance,
Claire LETHIMMONIER